



À la découverte des mares d'Orrouer



Plan Mares
Eure-et-Loir



Commune d'Orrouer
(Eure-et-Loir)



Chers visiteurs,

Vous voici au départ du parcours de découverte pédagogique des mares de la commune d'Orrouer, petit village rural entre Beauce et Perche.



Ce village ne compte pas moins de six hameaux répartis sur 1 125 ha, dont cinq sont pourvus de ces précieux points d'eau, lesquels renferment une riche biodiversité.

Soucieux de la préservation de son patrimoine aquatique, le conseil municipal a souhaité réaménager l'ensemble de ces mares en 2014. Elles sont en effet les réceptacles d'une vie variée et complexe, présentée dans ce livret.

Ce circuit des mares à vélo est aussi l'occasion de vous imprégner de nos paysages et des éléments d'architecture que l'on y rencontre...

Sur l'ensemble des mares communales, deux conservent encore un lavoir, témoin de la vie quotidienne des villages d'antan. L'un d'eux, celui de Serez, le plus grand hameau de la commune, est encore pourvu de son dispositif de levage et de lavage.

Je tiens à remercier :

- Le Conseil régional et le Conseil départemental pour leur aide financière.
- Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et notamment l'antenne de Chartres, pour l'élaboration, le suivi de ce dossier et leurs précieux conseils à la réalisation du projet.

Un peu d'histoire...

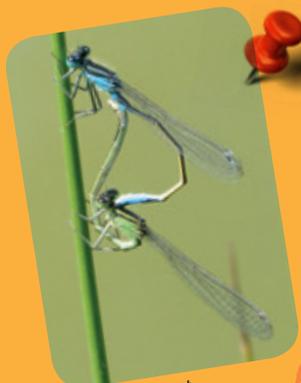
Serez compte un élément inattendu : la chapelle Saint François d'Assise, bâtie au XVIII^e siècle, avec sa peinture de Notre Dame de la Salette, XIX^e siècle, étonnante référence montagnarde.

Enfin, symbole de la commune d'Orrouer : le parcours des mares à vélo vous permettra d'admirer l'imposante silhouette de son église Saint Martin, édifiée des XII^e au XVI^e siècles, dont les dimensions généreuses, isolées dans la plaine, lui ont donné le surnom de « cathédrale des blés », voire même de « Mont Saint Michel de la Beauce ».

*Alors, bonne visite à toutes et à tous
et, espérons-le, à bientôt !*

Claude Feret, maire d'Orrouer

Présente depuis plusieurs dizaines d'années, cette mare, calme d'apparence, regorge d'une biodiversité rare.



Agrion élégant



Lycope d'Europe



Grenouille verte



Arrêt 1

Vous avez dit mare ?

Comment définit-on une mare ?

La mare est une étendue d'eau, permanente ou temporaire, naturelle ou d'origine humaine, de taille variable mais ne dépassant pas 5 000 m². Sa faible profondeur, jusqu'à environ 2 mètres, permet à toutes les couches d'eau de bénéficier du rayonnement solaire, ainsi qu'aux plantes de s'enraciner sur le fond. Elle trouve place dans des dépressions imperméables, en contextes rural, périurbain voire urbain et est alimentée par les eaux pluviales, parfois phréatiques ou encore par des fossés. Elle est très dépendante des variations climatiques.

En Europe, les mares et les étangs se comptent par millions. Ils sont le support d'une biodiversité exceptionnelle et abritent une grande variété de plantes et d'animaux rares ou en danger. Ainsi, en Eure-et-Loir, une espèce végétale sur quatre est inféodée à ces petites zones humides. La mare joue également un rôle important pour les animaux, notamment pour les amphibiens et les libellules qui viennent s'y reproduire ou y pondre.

Durant le parcours, ouvrez bien les yeux sur chaque mare. Leur diversité permet à chaque espèce, des minuscules aux plus grandes, de trouver un environnement qui lui convient. La discrétion est un atout pour l'observation.



Sur la route de la mare centrale de Serez, vous longerez une deuxième mare communale qui a également bénéficié d'une restauration. Suite aux travaux, le triton alpestre y est de retour.



Arrêt 2

La mare au cœur de la vie sociale

Nous voici devant la 2^e mare du hameau de Serez. Il s'agit de la plus grande mare communale. Ses berges en pente douce permettent aux animaux d'y entrer et d'en sortir facilement. Les crapauds communs viennent ainsi s'y reproduire dès la fin de l'hiver.



Vue de la mare centrale de Serez autrefois et aujourd'hui

Élément identitaire des villages d'Eure-et-Loir, la mare fut longtemps le centre de la vie sociale grâce aux nombreuses fonctions qu'elle remplissait :

- **Usages domestiques** : cuisine, boisson, ménage, lavoir...
- **Usages agricoles** : arrosage, abreuvoir, nettoyage des animaux...
- **Usages communaux** : rétention d'eau, réserve incendie...
- **Usages de loisirs** : pêche, baignade, découverte de la nature...

Le lavoir présent sur cette mare est un témoin du passé et de l'activité qui régnait autour de ces points d'eau autrefois.



L'église isolée, l'incontournable !

L'église est le dernier élément subsistant du hameau d'Orrouer. Perdue au cœur des cultures, elle a un petit air de Mont Saint-Michel !

L'étude de l'histoire du village indique qu'Orrouer fût bâti en période de christianisation, sur un antique chemin gaulois, emprunté au Moyen-Age par les pèlerins en route pour Saint-Jacques-de-Compostelle.

Au XIV^e et XV^e siècle, pendant la guerre de Cent ans et les guerres de religion, le village est pillé et détruit, il ne reste que l'église entourée du cimetière.

Au XVI^e siècle, l'église est entièrement reconstruite et reste donc le seul vestige du hameau visible aujourd'hui.



*Nous poursuivons le circuit
en direction du Mée.*



Arrêt 3

La mare aux dragons !

Qu'elles soient de prairie, de village, forestière ou au sein d'une carrière, toutes les mares abritent une grande diversité d'espèces animales : mammifères, oiseaux, amphibiens, insectes, mollusques, crustacés...

Certaines espèces y passent toute leur vie alors que d'autres n'y viennent que pour se reproduire ou se nourrir. Toutes les espèces d'amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons et salamandre), protégées au niveau national, et 80 % des espèces de libellules du département fréquentent les mares. Ce sont donc

des milieux de vie indispensables pour de nombreuses espèces, des plus communes aux plus rares et en danger. Ces zones humides façonnent les paysages euréliens et constituent des "relais" entre les différents habitats d'eau douce. Les mares sont donc partie intégrante de la trame verte et bleue.

Cette mare est la seule où deux espèces différentes de tritons ont été observées.



Triton alpestre,
Ichthyosaura alpestris

Taille : 7 à 11 cm

Couleur de la gorge : orange vif

Couleur du ventre : orange vif, sans tache

Crête dorsale du mâle : petite (1 ou 2 mm) et régulière



Triton crêté,
Triturus cristatus

Taille : 9 à 15 cm

Couleur de la gorge : présence de nombreux petits points blancs
Couleur du ventre : jaune orangé ponctué de grosses taches noires

Crête dorsale du mâle : haute (10 mm) et irrégulière



Notre circuit continue en direction du hameau de Jorand en passant à proximité de la seconde mare du Mée.





Arrêt 4

Un processus naturel : l'atterrissement

Nous voilà à mi-parcours du sentier, cette mare et son muret sont un lieu propice à un petit repos et une pause ravitaillement.

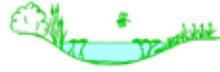
Cette mare a bénéficié en 2014 de travaux de restauration. La végétation se développait de façon importante, réduisant peu à peu la zone d'eau libre. Sans intervention, ce phénomène naturel nommé atterrissement peut aboutir à la disparition complète de la mare. Un curage a donc été réalisé en automne, période la moins dérangeante pour les habitants de la mare. Cette opération a permis d'évacuer une partie des rhizomes (racines) des massettes (espèce de roseaux) présentes.



UN PROCESSUS NATUREL : LE COMBLEMENT

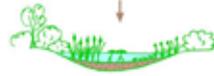
1 Stade initial

Végétation diversifiée et volume d'eau satisfaisant



2 Stade intermédiaire

Dépôts de végétaux morts, accumulation de vase et réduction du volume d'eau disponible



3 Mare comblée

Disparition de la zone en eau et développement d'une végétation non aquatique



© Cen Allier

Préférer une gestion courante à une intervention lourde !

Une gestion régulière par coupe ou arrachage de la végétation présente dans la mare permet de maintenir cette dernière dans un équilibre à long terme. L'idéal est de maintenir libre de végétation au moins un tiers de la surface.



Notre circuit se poursuit en direction du hameau de Jorand où l'on trouve deux mares communales.

La mare au cœur du hameau est très prisée des crapauds communs qui viennent s'y reproduire chaque année. Du fait de sa situation en bord de route, nombre d'entre eux se font malheureusement écraser sur le chemin du retour annuel pour la reproduction. A chaque conducteur d'avoir un œil vigilant pour les éviter la nuit tombée !

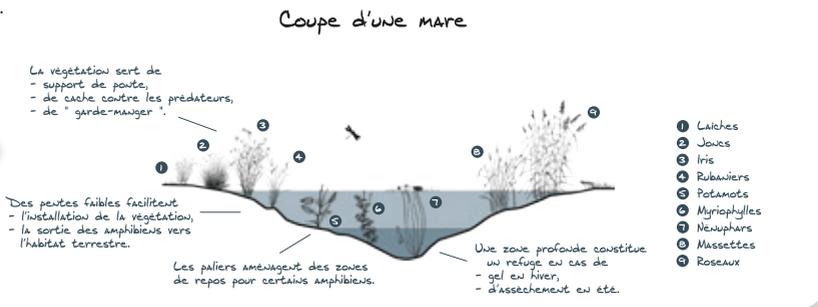


Arrêt 5

Une ceinture de végétation

Nous voici au hameau de Jorand, au niveau de la mare sud. Du haut des berges au centre de la mare, tout un cortège de plantes colonise les mares, chacune suivant ses besoins en eau. Certaines étalent leurs feuilles à la surface de l'eau alors que d'autres n'ont d'immergées que les racines.

Les plantes sont essentielles à la vie dans les mares : elles contribuent à l'épuration et l'oxygénation des eaux et servent de refuge, de supports de pontes et de nourriture pour de nombreux animaux. Elles maintiennent également les berges. Dans la grande majorité des cas, elles y viennent naturellement, transportées par le vent ou les animaux.



© ORENPC

Cette mare a bénéficié d'un curage en 2014. Suite à cette restauration, les plantes, et notamment les iris jaunes, vont à nouveau s'installer sur le pourtour de cette mare aux berges en pente douce.

Quelques-unes des espèces que l'on rencontre au bord des mares d'Eure-et-Loir



Iris jaune, plante des berges



Renoncule peltée, plante aquatique



Cératophylle submergé plante amphibie, espèce déterminante ZNIEFF (zone naturelle intérêt écologique faunistique et floristique)



Renouée amphibie, plante aquatique



Poursuivons notre route en direction de la commune de Saint-Germain-le-Gaillard.

En sortant de Jorand, nous atteignons le point culminant du circuit : 185 m ! Par temps clair, il est possible d'observer l'église d'Orrouer et sur sa gauche la cathédrale de Chartres pourtant distante de 18 km. En nous dirigeant vers le hameau du Plessis-Franc, nous passons à proximité de la mare de la Heuze, propriété de la commune de Fruncé.



Arrêt 6

Les fonctions modernes des mares

Le lavoir présent sur cette mare communale de Saint-Germain-le-Gaillard nous replonge dans les fonctions premières des mares.



Même si les rôles et usages des mares ont largement évolué au fil du temps, leurs intérêts et les services qu'elles rendent restent nombreux :

- **biologique** : maintien de petites zones humides, véritables réservoirs de biodiversité
- **hydrologiques** : gestion de la qualité et de la quantité d'eau (rétention, épuration...), constitution de réserves d'eau gratuite et disponible (abreuvement, réserve incendie...)
- **ornementale** : contribution à l'amélioration du cadre de vie
- **éducative** : support vivant pour l'éducation à l'environnement de tous les publics
- **patrimonial** : témoin des fonctions passées et patrimoine culturel des communes



Bassin de rétention d'eau

Mare à vocation éducative



Mare et biodiversité



Mare ornementale, propice à un cadre de vie agréable



Notre circuit se dirige maintenant vers la ferme de la sablière et ses douves qui peuvent être considérées comme une mare.



Une ferme qui mérite un arrêt

Au temps de Louis XIV, Nicolas De Rambouillet était seigneur de la Sablière (anciennement Sablonnière) et du Plessis-Franc et logeait dans un château disparu aujourd'hui, dont il ne reste que le colombier construit vers 1650 et de superbes granges bordées de douves. La ferme visible aujourd'hui a été construite en 1850 à l'emplacement de l'ancien château. Monsieur de Rambouillet était « esquier, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du Roy ». Mais le personnage le plus fameux, dont le nom est attaché à la sablière, est sans nul doute Madame de la Sablière.

Madame de la Sablière

Marguerite Hessein de la Sablière (1636-1693), femme d'Antoine de Rambouillet, procura un asile au fabuliste Jean de la Fontaine à partir de 1673. Il restera 20 ans auprès d'elle. En signe de reconnaissance, il lui dédia plusieurs de ses fables.



Des mares toujours menacées

De nombreuses menaces pèsent encore aujourd'hui sur les mares. Au cours du 20^e siècle, comme toutes les zones humides souvent considérées comme insalubres, les mares ont payé un lourd tribut à l'évolution de notre société. On estime que la moitié des mares a disparu en France depuis 1950. En effet, l'adduction d'eau potable, l'intensification de l'agriculture et la diminution de l'élevage, les pollutions, l'aménagement de parking et l'élargissement de routes ont provoqué le comblement de nombre d'entre elles. Plus récemment, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes, aussi bien végétales (Jussie, Myriophylle du Brésil...) qu'animales (Écrevisse de Louisiane, Ragondin, Perche-soleil et autres poissons...) constitue une menace supplémentaire.



Mare ou déchetterie ?



Mare envahie par le Myriophylle à Garancières-en-Drouais



Il est maintenant temps de revenir vers le hameau de Serez.
A l'entrée de celui-ci, vous longerez la dernière mare communale et poursuivrez votre route jusqu'au point de départ.



De la restauration à la valorisation... ... les mares d'Orrouer vous livrent leurs secrets



Le plan mares d'Eure-et-Loir permet l'accompagnement des communes dans leurs projets de restauration de mares. Les élus d'Orrouer ont lancé en 2014 des travaux sur huit mares communales et souhaité les valoriser grâce à un circuit de découverte à vélo.

Ce circuit de 10 kilomètres vous emmène ainsi en quête des richesses de ces petites zones humides, au cœur des trois hameaux de la commune : Serez, Le Mée et Jorand.

Plan mares d'Eure-et-Loir

Lancé en 2008, le plan mares d'Eure-et-Loir, à l'initiative du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, prévoit la réalisation d'actions en faveur du réseau de mares départemental. Plus de 25 structures sont aujourd'hui engagées dans sa mise en œuvre afin d'avoir une démarche coordonnée, efficace et répondant aux attentes des propriétaires de mares, et notamment des communes. Ce plan d'actions s'articule autour de quatre axes : connaître, protéger, gérer et valoriser le réseau de mares d'Eure-et-Loir.

En savoir plus :

www.cen-centrevalde Loire.org/plan-mares-eure-et-loir



MAIRIE D'ORROUER

7 rue Mairie, Serez
28190 ORROUER

Tél. : 02 37 23 23 43

Courriel : mairie.orrouer@wizeo.fr

